



Assemblée générale

Distr. limitée
17 novembre 2008
Français
Original : anglais

**Soixante-troisième session
Troisième Commission**

Points 118 et 62 b) de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

**Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration
et du Programme d'action de Durban**

**Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer
totalement le racisme, la discrimination raciale,
la xénophobie et l'intolérance qui y est associée
et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi
de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
A/C.3/63/L.51/Rev.1**

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

**I. Demande(s) formulée(s) dans le projet de résolution
A/C.3/63/L.51/Rev.1**

1. Aux termes des paragraphes 41, 51, 54, 56, 60, 61 et 62 du dispositif du projet de résolution A/C.3/63/L.51/Rev.1, l'Assemblée générale :

a) Prie le Secrétaire général de prévoir les ressources nécessaires pour permettre au Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, au Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, au Groupe d'éminents experts indépendants sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et au Comité spécial chargé d'élaborer des normes internationales complémentaires de remplir effectivement leur mandat;

b) Prie le Secrétaire général de fournir au Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de



l'intolérance qui y est associée toutes les ressources humaines et financières dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat efficacement, rationnellement et rapidement et pour lui présenter un rapport à sa soixante-quatrième session;

c) Accueille avec satisfaction les rapports du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban sur les travaux de sa session d'organisation et de ses première et deuxième sessions de fond [voir A/62/375, A/63/112 et A/CONF.211/PC.3/11 (à paraître)], et fait siennes les décisions qui y figurent;

d) Se félicite de la tenue à Brasilia, du 17 au 19 juin 2008, et à Abuja, du 24 au 26 août 2008, des réunions régionales préparatoires de la Conférence d'examen de Durban pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Afrique, respectivement, et prend note à cet égard des contributions des autres groupes régionaux;

e) Approuve la décision PC.1/12 sur les sources de financement et l'assistance technique et financière adoptée par le Comité préparatoire à sa session d'organisation (voir A/62/375, annexe I), dans laquelle le Comité lui a recommandé de lancer un appel à contributions extrabudgétaires pour financer la participation de représentants des pays les moins avancés et de représentants d'autres pays en développement à la Conférence d'examen de Durban, et a demandé au Secrétaire général et à la Haut-Commissaire aux droits de l'homme de prendre des initiatives pour encourager les contributions au Fonds de contributions volontaires;

f) Réaffirme la décision prise par le Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban à sa deuxième session de fond, lui demandant d'allouer des ressources suffisantes à prélever sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour faciliter la participation à la Conférence d'examen de Durban des organes compétents créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et des titulaires de mandats thématiques au titre des procédures spéciales et des mécanismes compétents du Conseil des droits de l'homme (voir A/63/112, annexe I);

g) Approuve les décisions adoptées par le Comité préparatoire à ses première et deuxième sessions de fond sur la poursuite des activités préparatoires de la Conférence d'examen de Durban, qui figurent dans le rapport du Comité sur les travaux de sa première session de fond et dans les extraits de son rapport sur les travaux de sa deuxième session de fond (voir A/63/112/Add.1).

II. Rapport entre les demandes formulées et le programme de travail approuvé

2. Les activités mentionnées ci-dessus se rapportent aux programmes et sous-programmes suivants du Plan-programme biennal pour la période 2008-2009 : a) programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences); b) sous-programme 2 (Appui aux organes et organismes de défense des droits de l'homme) du programme 19 (Droits de l'homme); et c) sous-programme 4 (Services d'appui) du programme 24 (Services de gestion et d'appui). Elles se rapportent aussi aux chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 23 (Droits de l'homme) et 28E [Administration (Genève)] du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.

3. On se rappellera qu'en ce qui concerne le projet de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1 (adopté en tant que résolution 62/220), l'Assemblée générale avait été informée des incidences budgétaires du projet dans un état des incidences budgétaires publié sous la cote A/C.5/62/21. Dans ce document, le Secrétaire général indiquait, à titre préliminaire, que des dépenses supplémentaires d'un montant estimatif maximum de 6 794 700 dollars, réparties entre les chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 23 (Droits de l'homme) et 28E [Administration (Genève)] du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, seraient à prévoir, et que dès que les négociations et les discussions seraient terminées et que la structure de la Conférence d'examen de Durban serait fixée, sous l'angle notamment des réunions régionales, un état détaillé des incidences financières serait présenté à l'Assemblée. Aucun crédit additionnel n'avait donc été inscrit dans le budget-programme de 2008-2009 à ce moment-là.

4. Au cours de l'année 2008, le Secrétariat a étudié les ressources qui seraient nécessaires pour appliquer la résolution 62/220 et a mené les travaux de coordination voulus, de manière à présenter un état détaillé des incidences sur le budget-programme, s'agissant aussi bien de la préparation de la Conférence d'examen que de la Conférence elle-même. Le calendrier des conférences et réunions de l'Organisation pour l'exercice 2008-2009, tel qu'adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/225, prévoit la Conférence et les réunions préparatoires et tient compte des nouveaux mandats définis dans les résolutions 62/143 et 62/220 de l'Assemblée générale.

III. Récapitulatif des ressources additionnelles nécessaires

5. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution publié sous la cote A/C.3/63/L.51/Rev.1, le montant total des ressources additionnelles nécessaires au titre de la Conférence d'examen de Durban et des travaux préparatoires se monterait, d'après les estimations établies à ce jour, à 3 754 800 dollars.

6. Sur ce montant estimatif total, le montant des crédits qui seraient demandés ne serait que de 570 400 dollars car on compte que le reste (3 184 400 dollars) serait dans une large mesure financé au moyen des crédits déjà ouverts aux chapitres du budget énumérés dans le tableau 1 ci-après.

7. On notera que les estimations indiquées dans le présent état des incidences financières sont très en deçà du montant préliminaire de 6 794 700 dollars (montant maximum) annoncé dans l'état susmentionné (A/C.5/62/21). En 2008, plusieurs faits nouveaux ont en effet eu des répercussions sur le volume d'activités exécutées ou à exécuter, entraînant une révision à la baisse des dépenses prévues.

8. En ce qui concerne les paragraphes 54, 61 et 62 du dispositif du projet de résolution, le Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban, à ses première et deuxième sessions de fond, tenues du 21 avril au 2 mai, le 26 mai et du 6 au 17 octobre 2008, a pris les décisions suivantes au sujet de la nature de la Conférence d'examen, de son ampleur et de la forme qu'elle prendrait :

a) Au cours d'une prolongation exceptionnelle de sa première session de fond, le 26 mai, le Comité préparatoire a décidé que la Conférence, qui comprendrait un débat de haut niveau, aurait lieu à Genève, du 20 au 24 avril 2009;

b) À sa deuxième session de fond, le Comité préparatoire a adopté une décision sur la participation à la Conférence (décision PC.3/10), par laquelle il a prié l'Assemblée générale de prévoir au budget ordinaire de l'ONU des ressources suffisantes pour faciliter la participation des organes compétents créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et des titulaires de mandats thématiques au titre des procédures spéciales et des mécanismes compétents du Conseil des droits de l'homme;

c) Également à sa deuxième session de fond, le Comité préparatoire a adopté une décision sur la poursuite des préparatifs de la Conférence (décision PC.3/9), par laquelle il est convenu :

i) De convoquer une troisième session de fond du Comité préparatoire, d'une durée maximum de trois jours ouvrables, du 15 au 17 avril 2009;

ii) De créer un groupe de travail intergouvernemental intersession à composition non limitée qui serait chargé de faire aboutir les négociations et de rédiger le projet de document final de la Conférence sur la base de l'ensemble des propositions issues des travaux de la deuxième session de fond du Comité préparatoire et de toute autre contribution qui serait remise ultérieurement, et de faire rapport au Comité préparatoire à ce sujet, à sa troisième session de fond. Le Comité préparatoire a en outre décidé que le groupe de travail se réunirait pendant 10 jours ouvrables au maximum, avant sa troisième session de fond, ces 10 jours étant répartis comme suit : une réunion le 27 novembre 2008, une première session du 19 au 23 janvier 2009 et une deuxième session du 6 au 9 avril 2009 ou à d'autres dates convenues par le groupe.

9. Le Comité préparatoire a été informé des incidences financières de toutes les décisions prises au cours de ses réunions de 2008. Ces décisions sont reprises dans le projet de résolution A/C.3/63/L.51/Rev.1 dont est actuellement saisie l'Assemblée générale.

10. En ce qui concerne le paragraphe 56 du projet de résolution, dans lequel l'Assemblée générale se félicite de la tenue de réunions préparatoires régionales à Brasilia et à Abuja, il est à noter que sur les cinq réunions pour lesquelles les dépenses ont été estimées, deux seulement ont eu lieu.

11. Le montant total des ressources additionnelles nécessaires pour financer la Conférence d'examen de Durban et ses préparatifs est estimé à 3 754 800 dollars, mais à la date du 20 octobre 2008, les dépenses effectives afférentes à la préparation de la Conférence s'établissait à 2 052 200 dollars. La différence entre le montant estimatif initialement annoncé par le Secrétaire général dans l'état des incidences financières publié sous la cote A/C.5/62/21 et le montant estimatif révisé est expliquée dans les sections qui suivent, pour chacun des chapitres pertinents du budget-programme de 2008-2009. Le montant des ressources additionnelles nécessaires pour lesquelles des crédits sont demandés au budget de l'exercice 2008-2009 est indiqué dans les tableaux 2 et 3 ci-après, par chapitre du budget et par objet de dépenses respectivement.

12. Les incidences financières sur les chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 23 (Droits de l'homme) et 28E [Administration (Genève)] du budget-programme de l'exercice 2008-2009 sont indiquées dans la section IV ci-après.

Tableau 1

**Conférence d'examen de Durban, y compris les travaux préparatoires :
récapitulatif des prévisions de dépenses révisées**

(En dollars des États-Unis)

Chapitre	Montant net des ressources nécessaires (estimations préliminaires) ^a	Dépenses effectives au 20 octobre 2008	Ressources additionnelles nécessaires découlant des décisions du Comité préparatoire à sa deuxième session	Montant des ressources nécessaires	Montant pouvant être financé au moyen des crédits déjà ouverts	Montant estimatif révisé	Différence entre le montant préliminaire et les prévisions révisées
	A	B	C	D = B + C	E	F = (D - E)	G = (F - A)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences							
1. Deux sessions du Groupe de travail intergouvernemental	1 625 600	738 700	–	738 700	738 700	–	(1 625 600)
2. Comité préparatoire : première et deuxième sessions	–	995 100	–	995 100	995 100	–	–
3. Cinq conférences régionales préparatoires	3 270 300	–	–	–	–	–	(3 270 300)
4. Comité préparatoire : troisième session	–	–	382 900	382 900	–	382 900	382 900
5. Groupe de travail intergouvernemental intersession à composition non limitée	–	–	187 500	187 500	–	187 500	187 500
6. Conférence d'examen de Durban	–	–	675 200	675 200	675 200	–	–
Total partiel, chapitre 2	4 895 900	1 733 800	1 245 600	2 979 400	2 409 000	570 400	(4 325 500)
23. Droits de l'homme							
1. Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2 P-4, 2 agents des services généraux (Autres classes), pendant 18 mois chacun)	837 000	–	–	–	–	–	(837 000)
2. Frais de voyage d'experts (représentants spéciaux)	825 100	99 300	139 700	239 000	239 000	–	(825 100)
3. Frais de voyage du président	–	27 100	4 800	31 900	31 900	–	–
4. Frais de voyage du personnel	236 700	169 500	101 200	270 700	270 700	–	(236 700)

Chapitre	Montant net des ressources nécessaires (estimations préliminaires) ^a	Dépenses effectives au 20 octobre 2008	Ressources additionnelles nécessaires découlant des décisions du Comité préparatoire à sa deuxième session	Montant des ressources nécessaires	Montant pouvant être financé au moyen des crédits déjà ouverts	Montant estimatif révisé	Différence entre le montant préliminaire et les prévisions révisées
	A	B	C	D = B + C	E	F = (D - E)	G = (F - A)
Consultants, pendant trois mois, pour la Conférence de Durban	-	-	81 000	81 000	81 000	-	-
Campagne d'information	-	-	78 000	78 000	78 000	-	-
Frais d'impression du document issu de la Conférence	-	-	40 000	40 000	40 000	-	-
Total partiel, chapitre 23	1 898 800	295 900	444 700	740 600	740 600	-	(1 898 800)
28E. Administration (Genève)							
1. Services d'appui	-	22 500	12 300	34 800	34 800	-	-
Total partiel, chapitre 28E	-	22 500	12 300	34 800	34 800	-	-
Total	6 794 700	2 052 200	1 702 600	3 754 800	3 184 400	570 400	(6 224 300)

^a Dont 253 100 dollars (chap. 2) et 13 800 dollars (chap. 28E) financés au moyen des ressources existantes, comme proposé dans le document A/C.5/62/21.

Tableau 2
Ressources additionnelles nécessaires, par chapitre du budget
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Ressources nécessaires			
	Crédit initialement ouvert 2008-2009	Changement proposé	Montant estimatif révisé 2008-2009	Changements (postes)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	629 339,8	570,4	0,09	629 910,2
23. Droits de l'homme	116 938,4	-	-	116 938,4
28E. Administration (Genève)	112 185,0	-	-	112 185,0
Total	858 463,2	570,4	0,07	859 033,6

Tableau 3
Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Ressources		
	Crédit initialement ouvert 2008-2009	Changement proposé	Montant estimatif révisé 2008-2009
Postes	637 060,9	-	637 060,9

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources</i>		
	<i>Crédit initialement ouvert 2008-2009</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Montant estimatif révisé 2008-2009</i>
Autres dépenses de personnel	68 949,5	570,4	69 519,9
Émoluments de non-fonctionnaires	0,2	–	0,2
Consultants et experts	977,2	–	977,2
Frais de voyage des représentants	13 929,9	–	13 929,9
Frais de voyage du personnel	3 265,6	–	3 265,6
Services contractuels	24 335,0	–	24 335,0
Frais généraux de fonctionnement	40 616,3	–	40 616,3
Dépenses de représentation	25,8	–	25,8
Fourniture et accessoires	10 965,6	–	10 965,6
Mobilier et matériel	8 297,5	–	8 297,5
Subventions et contributions	50 039,7	–	50 039,7
Total	858 463,2	570,4	859 033,6

IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées et dépenses additionnelles par chapitre du budget-programme

A. Chapitre 2 : Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Tableau 4

Ressources additionnelles nécessaires, par composante et par source de financement (budget ordinaire)

Ressources additionnelles nécessaires : 570 400 dollars

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Ressources nécessaires</i>			
	<i>Crédit initialement ouvert 2008-2009</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Montant estimatif révisé 2008-2009</i>	<i>Changements (postes)</i>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences				
A. Organes directeurs	871,8	–	871,8	–
B. Direction exécutive et administration	5 875,6	–	5 875,6	–
C. Programme de travail	618 299,3	570,4	618 869,7	–
D. Appui au programme	4 293,1	–	4 293,1	–
Total	629 339,8	570,4	629 910,2	–

Tableau 5
Ressources additionnelles nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources nécessaires</i>		
	<i>Crédit initialement ouvert 2008-2009</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Montant estimatif révisé 2008-2009</i>
Postes	479 634,5	–	479 634,5
Autres dépenses de personnel	62 658,6	570,4	63 229,0
Frais de voyage des représentants	327,1	–	327,1
Frais de voyage du personnel	323,0	–	323,0
Services contractuels	18 295,5	–	18 295,5
Frais généraux de fonctionnement	9 019,0	–	9 019,0
Dépenses de représentation	8,3	–	8,3
Fournitures et accessoires	8 480,3	–	8 480,3
Mobilier et matériel	5 279,4	–	5 279,4
Subventions et contributions	45 314,1	–	45 314,1
Total	629 339,8	570,4	629 910,2

13. Il convient de rappeler qu'aux paragraphes 12 et 13 de l'état des incidences sur le budget-programme susmentionné (A/C.5/62/21), le Secrétaire général avait estimé, à titre préliminaire, qu'il faudrait prévoir un montant net de 4 895 900 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), après absorption de 253 100 dollars dans les crédits déjà ouverts pour 2008-2009.

14. Le montant révisé des dépenses prévues au titre des services de conférence s'établit à 2 979 400 dollars, dont 1 733 800 dollars correspondent à des dépenses déjà encourues pour des activités exécutées en 2008 et 1 245 600 dollars à des dépenses pour des activités non encore exécutées. Ce montant est réduit de 1 916 500 dollars par rapport au montant indiqué dans le document A/C.5/62/21. Il sera financé en grande partie, à hauteur de 2 409 000 dollars, au moyen des crédits déjà ouverts au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice 2008-2009, au titre des activités déjà exécutées en 2008 dans le cadre des préparatifs de la Conférence elle-même, ce qui laissera un solde de 570 400 dollars, qu'il faudrait financer au moyen de crédits additionnels.

15. En ce qui concerne le chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), les montants estimatifs révisés indiqués dans le présent rapport s'expliquent avant tout par une réduction du nombre de documents qu'il a fallu traduire dans les langues officielles voulues pour le groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée et par le fait que seules deux des cinq réunions préparatoires prévues au niveau régional ont effectivement eu lieu. Les incidences nettes de la révision des prévisions initiales sont précisées ci-après :

a) Les dépenses effectives liées aux deux sessions du groupe de travail intergouvernemental, qui se sont élevées à 738 700 dollars, étaient très inférieures, de 886 900 dollars, aux prévisions d'un montant de 1 625 700 dollars exposées dans le document A/C.5/62/21, et ont été financées au moyen des ressources inscrites au chapitre 2 pour l'exercice biennal 2008-2009;

b) Les dépenses effectives afférentes aux réunions préparatoires régionales pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Afrique ont été financées : i) au moyen de fonds extrabudgétaires d'un montant de 187 300 dollars, dans le cas de la réunion préparatoire régionale pour l'Afrique; ii) par le gouvernement hôte, dans le cas de la réunion préparatoire régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En revanche, les trois autres réunions préparatoires régionales, prévues pour l'Asie, l'Europe orientale et l'Europe occidentale et autres États, n'auront pas lieu. Le montant de 3 270 300 dollars initialement prévu au titre de ces réunions n'étant plus nécessaire, il n'est plus demandé;

c) Les dépenses effectives concernant les première et deuxième sessions de fond du Comité préparatoire ont dépassé de 995 100 dollars le montant initialement prévu dans le document A/C.5/62/21, les services assurés ayant été plus importants que prévu. Ces dépenses supplémentaires ont été imputées sur les ressources déjà inscrites au chapitre 2;

d) Des ressources additionnelles seraient nécessaires pour appliquer les dispositions des paragraphes 54 et 62 du projet de résolution A/C.3/63/L.51/Rev.1, conformément à la décision PC.3/9 du Comité préparatoire, par laquelle celui-ci a décidé :

i) De tenir une troisième session de fond à Genève, d'une durée de trois jours ouvrables au maximum. La tenue de cette session n'a pas été prise en compte dans le budget-programme de l'exercice 2008-2009. Le montant additionnel qu'il faudrait inscrire au chapitre 2 au titre de la troisième session est estimé à 382 900 dollars;

ii) De créer un groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée chargé de poursuivre et de mener à bonne fin le processus de négociation sur le document final de la Conférence d'examen de Durban, qui se réunirait pendant 10 jours ouvrables au maximum avant la troisième session de fond du Comité préparatoire. Les dépenses correspondantes n'ont pas été prévues dans le budget-programme de l'exercice 2008-2009. Le montant additionnel à inscrire au chapitre 2 au titre du groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée s'établirait à 187 500 dollars;

e) Par sa décision PC.2/13, le Comité préparatoire a décidé que la Conférence d'examen de Durban aurait lieu à Genève du 20 au 24 avril 2009. Le montant des dépenses afférentes aux services de conférence qui devront être assurés à cette occasion, estimé à 675 200 dollars, serait imputé sur les crédits ouverts au chapitre 2, étant donné que la Conférence d'examen de Durban figure déjà au calendrier des conférences et réunions de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009.

B. Chapitre 23 : Droits de l'homme

Tableau 6

Ressources additionnelles nécessaires, par composante et par source de financement (budget ordinaire)*Ressources additionnelles nécessaires : néant*

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Ressources nécessaires			
	Crédit initialement ouvert 2008-2009	Changement proposé	Montant estimatif révisé 2008-2009	Changements (postes)
23. Droits de l'homme				
A. Organes directeurs	9 472,5	–	9 472,5	–
B. Direction exécutive et administration	13 033,4	–	13 033,4	–
C. Programme de travail	82 835,3	–	82 835,3	–
D. Appui au programme	10 920,7	–	10 920,7	–
E. Comité des personnes disparues à Chypre	676,5	–	676,5	–
Total	116 938,4	–	116 938,4	–

16. En ce qui concerne les paragraphes 41 et 51 du projet de résolution A/C.3/63/L.51/Rev.1, les dépenses associées à l'exécution des mandats du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine et du groupe d'éminents experts indépendants sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, ainsi que du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (voir les paragraphes 46 et 52 de la résolution 62/220 de l'Assemblée générale), seraient financées au moyen des crédits ouverts au chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, comme l'a proposé le Secrétaire général dans le document A/C.5/62/21. Les dépenses afférentes à l'exécution du mandat du Comité spécial chargé d'élaborer des normes internationales complémentaires seraient également imputées sur ces crédits.

17. Pour ce qui est des paragraphes 54 et 62 du projet de résolution A/C.3/63/L.51/Rev.1, on se souviendra que, s'agissant de la résolution 62/220 de l'Assemblée générale, il a été estimé qu'un montant additionnel de 1 898 800 dollars devait être inscrit au chapitre 23 (Droits de l'homme). Comme indiqué au paragraphe 6 de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/62/21), ce montant additionnel permettrait de financer :

a) L'emploi de personnel d'appui supplémentaire, en l'occurrence deux fonctionnaires de la classe P-4 et deux agents des services généraux (Autres classes) recrutés pour une période de 18 mois en qualité de personnel temporaire (autre que pour les réunions), pour l'exercice de fonctions liées au service du groupe de travail intersessions (837 000 dollars);

b) Les frais de voyage afférents à la participation des procédures et mécanismes concernés du Conseil des droits de l'homme aux réunions du Comité préparatoire et aux réunions préparatoires régionales, sur la base du versement d'une indemnité de déplacement et d'une indemnité journalière de subsistance aux 16 experts devant participer à deux réunions du Comité préparatoire et aux cinq réunions préparatoires régionales (825 100 dollars);

c) Les frais de voyage du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme chargé d'assurer le service des réunions préparatoires régionales (236 700 dollars).

18. En ce qui concerne le personnel d'appui supplémentaire mentionné au paragraphe 17 a) ci-dessus, le Secrétariat a examiné le crédit ouvert au chapitre 23 (Droits de l'homme) pour l'exercice biennal 2008-2009 et décidé : a) d'utiliser ce crédit pour financer les deux postes P-4, compte tenu des délais de recrutement qui accompagneront l'exécution des dépenses au titre des postes approuvées pour le Haut-Commissariat aux droits de l'homme; b) de recourir à des fonds extrabudgétaires pour financer les deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) demandés. Il n'est plus nécessaire d'inscrire le montant initial des dépenses prévues au titre de ce personnel d'appui, soit 837 000 dollars, au chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, car ce montant a été couvert par les crédits déjà ouverts ou par des contributions volontaires, ou le sera.

19. S'agissant de ressources supplémentaires demandées aux alinéas b) et c) du paragraphe 17 ci-dessus, les montants additionnels initialement prévus au titre des voyages des représentants et du personnel (825 100 dollars et 236 700 dollars, respectivement) ne seront pas requis car les dépenses effectives au titre des voyages des représentants (126 400 dollars), y compris les dépenses nécessaires à la présence du Président du Comité préparatoire aux réunions du Bureau du Comité préparatoire et aux réunions préparatoires régionales, et des voyages du personnel (169 500 dollars) sont nettement inférieures aux estimations initiales. Ceci s'explique entre autres par le fait que trois réunions préparatoires régionales n'ont pas eu lieu. Les dépenses effectives, dont le montant total s'élevait à 295 900 dollars, ont été financées au moyen des crédits déjà ouverts au chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.

20. Dans sa décision PC.2/13, le Comité préparatoire a décidé que la Conférence d'examen de Durban se tiendrait à Genève, du 20 au 24 avril 2009. Le Conseil des droits de l'homme a également adopté une décision concernant l'organisation de la Conférence.

21. En ce qui concerne les paragraphes 54, 61 et 62 du projet de résolution A/C.3/63/L.51/Rev.1, par lesquels l'Assemblée générale ferait siennes les décisions prises par le Comité préparatoire à ses première et deuxième sessions de fond, l'Assemblée est invitée à porter son attention sur les décisions PC.3/9 et PC.3/10. Au paragraphe 62 du projet de résolution A/C.3/63/L.51/Rev.1, l'Assemblée réitérerait la décision PC.3/10 du Comité préparatoire, dans laquelle celui-ci demandait à l'Assemblée d'allouer des ressources suffisantes, à prélever sur le budget ordinaire, pour faciliter la participation à la Conférence d'examen de Durban des titulaires de mandats relevant des organes compétents créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et des procédures spéciales et mécanismes compétents du Conseil des droits de l'homme. On estime

que des dépenses supplémentaires d'un montant total de 424 500 dollars devront être inscrites au chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice 2008-2009 pour donner suite aux paragraphes 54, 61 et 62 du projet de résolution. Ces dépenses correspondraient aux frais suivants : voyages des titulaires de mandats pour qu'ils puissent participer à la Conférence de Durban (119 500 dollars); voyages du Président (4 800 dollars); voyages du personnel (101 200 dollars); services de consultants engagés pendant une période de trois mois pour réaliser des études pour le compte de la Conférence (81 000 dollars) et mener une campagne d'information (78 000 dollars); et frais d'impression du document final (40 000 dollars).

22. S'agissant du paragraphe 62 du projet de résolution, dans lequel l'Assemblée générale ferait sienne la décision PC.3/9 du Comité préparatoire, on estime à 20 200 dollars le montant des dépenses supplémentaires à prévoir au chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice 2008-2009. Ce montant correspond à l'indemnité journalière de subsistance qui serait versée à 10 experts et au Président du Groupe de travail sur les personnes d'ascendance africaine aux fins de leur participation à la troisième session de fond, immédiatement avant la Conférence.

23. Les dépenses de 424 500 dollars et 20 200 dollars indiquées aux paragraphes 21 et 22 ci-dessus ne sont pas inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 mais le montant total (444 700 dollars) sera couvert dans toute la mesure possible par le crédit déjà ouvert au chapitre 23 (Droits de l'homme). Il sera fait état de ces dépenses dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.

24. En ce qui concerne le paragraphe 60 du projet de résolution A/C.3/63/L.51/Rev.1, on se rappellera que les dépenses à prévoir au titre des frais de voyage des représentants des pays les moins avancés, des institutions nationales de protection des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales, en particulier celles des pays en développement de la région visée par une conférence régionale tenue en application de la décision PC.1/12 du Comité préparatoire, étaient initialement estimées à 804 100 dollars et devaient être financées au moyen des ressources extrabudgétaires disponibles (voir A/C.5/62/21, par. 9). Dans sa décision PC.1/12, qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/143, le Comité préparatoire a décidé : a) de prier la Haut-Commissaire aux droits de l'homme de relancer le Fonds de contributions volontaires pour la Conférence d'examen de Durban; ce fonds permettrait de pourvoir aux dépenses, autres que celles couvertes par le budget ordinaire, afférentes aux préparatifs de la Conférence, notamment aux besoins du groupe de travail intersessions, à la participation de représentants des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales, en particulier de pays en développement, ainsi que des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et des titulaires de mandat thématique; b) d'inviter la Haut-Commissaire aux droits de l'homme à aider les États et les organisations régionales qui organiseraient des réunions aux niveaux national, régional et international ou prendraient d'autres initiatives utiles, y compris au niveau des experts, dans le cadre des préparatifs de la Conférence d'examen de Durban; les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées, et particulièrement les commissions économiques régionales de l'ONU, en coordination avec la Haut-Commissaire étaient invités à fournir une assistance pour l'organisation de ces activités préparatoires et cette aide

devait être complétée par des contributions volontaires; et c) de recommander à l'Assemblée générale de lancer un appel au versement de contributions extrabudgétaires afin de financer le coût de la participation de représentants des pays les moins avancés aux travaux préparatoires, y compris à la première et à la deuxième sessions de fond du Comité préparatoire, aux réunions préparatoires régionales pertinentes et à la Conférence d'examen de Durban.

25. Le montant effectif des ressources extrabudgétaires utilisées pour financer la participation aux réunions du Comité préparatoire a été de 53 100 dollars. On estime à 1 071 100 dollars le montant qui devrait être prélevé sur ces mêmes ressources pour financer la participation des institutions nationales de protection des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales, y compris les dépenses d'appui au programme, s'agissant de la Conférence. À ce jour, les ressources extrabudgétaires destinées à ces financements, comme demandé du paragraphe 60 du projet de résolution, n'ont pas atteint le montant espéré.

26. Les modifications suivantes devraient être apportées au sous-programme 2 (Appui aux organes et organismes de défense des droits de l'homme) du programme 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice 2008-2009 :

Les mots suivants devraient être ajoutés à la fin du paragraphe 23.66 a) iii) a. :
« réunions du Groupe de travail intergouvernemental chargé d'assurer le suivi des travaux du Comité préparatoire (20); réunions du Groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limité chargé de mener à bien les négociations et de rédiger le document issu de la Conférence d'examen de Durban (20); ».

C. Chapitre 28 E : Administration (Genève)

Tableau 7

Ressources additionnelles nécessaires, par composante et par source de financement (budget ordinaire)

Ressources additionnelles nécessaires : néant

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Ressources nécessaires		
	Crédit initialement ouvert 2008-2009	Changement proposé	Montant estimatif révisé
28E. Administration (Genève)			
A. Direction exécutive et administration	1 634,0	–	1 634,0
B. Programme de travail			
1) Programme de travail, budget et comptabilité	8 276,7	–	8 276,7
2) Gestion des ressources humaines	15 711,1	–	15,711,1
3) Services d'appui	86 563,2	–	86,563,2
Sous-total, Programme de travail	110 551,0	–	110 551,0
Total	112 185,0	–	112 185,0

27. Dans l'état des incidences sur le budget-programme A/C.5/62/21, les dépenses à prévoir au chapitre 28E pour la tenue de la première et de la deuxième session de fond du Comité préparatoire et des réunions correspondantes du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, s'élevaient à 13 800 dollars. Ces réunions sont inscrites au calendrier des conférences et réunions et les dépenses correspondantes sont déjà prévues au chapitre 28E du budget-programme de l'exercice 2008-2009. Néanmoins, les dépenses effectivement engagées pour les réunions en question (22 500 dollars) ont dépassé les estimations initiales. Le montant total restera toutefois dans les limites des crédits ouverts au chapitre 28E.

28. Comme l'a décidé le Comité préparatoire (décision PC.3/9), les ressources nécessaires à la tenue de sa troisième session de fond et de la réunion correspondante du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée devraient s'élever à 8 900 dollars, imputables sur les crédits ouverts au chapitre 28E au titre des services d'appui. À l'examen de ces crédits, on peut prévoir qu'ils suffiront à financer les dépenses en question pour l'exercice 2008-2009.

29. Les prévisions de dépenses au titre du chapitre 28E comprennent aussi 3 400 dollars pour la tenue de la Conférence d'examen de Durban. Comme la Conférence est inscrite au calendrier des conférences et réunions, les crédits nécessaires sont déjà couverts au chapitre 28E du budget-programme pour l'exercice 2008-2009.

V. Fonds de réserve

30. Il est rappelé que, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal afin de financer des dépenses résultant de décisions d'organes délibérants et non inscrites au budget-programme. En vertu de cette procédure, si les dépenses additionnelles proposées sont supérieures au montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant un transfert de ressources provenant de domaines de moindre priorité ou de la modification d'activités en cours. Autrement, les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

31. Le Secrétariat a examiné le programme de travail approuvé au titre des chapitres 2, 23 et 28E du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009. Il ressort de cet examen que les prévisions de dépenses révisées (3 184 400 dollars) indiquées au tableau 1 et relatives aux objets de dépense énumérés ci-après, établies en application des dispositions du projet de résolution A/C.3/63/L.51/Rev.1 dans lequel l'Assemblée générale fait siennes les décisions prises par le Comité préparatoire à sa session d'organisation et à ses première et deuxième sessions de fond, peuvent être couvertes par le crédit déjà ouvert au budget-programme de l'exercice 2008-2009 : a) services de conférence pour les première et deuxième sessions de fond du Comité préparatoire en avril et mai 2008, les deux sessions du groupe de travail intergouvernemental et la Conférence elle-même, à financer au chapitre 2 (2 409 000 dollars); b) frais de voyage de personnel supplémentaire et autres frais, à financer au chapitre 23 (740 600 dollars); et c) frais occasionnés par l'appui au service des conférences, à financer au chapitre 28E (34 800 dollars).

32. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/C.3/63/L.51/Rev.1, il faudra prévoir des ressources additionnelles d'un montant de 570 400 dollars au

chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, pour la tenue d'une troisième session de fond du Comité préparatoire (382 900 dollars) et une réunion du groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée (187 500 dollars).

33. Il n'est pas possible pour l'instant de trouver au chapitre 2 du budget-programme des activités qui pourraient être éliminées, reportées, réduites ou modifiées pendant l'exercice 2008-2009 pour faire face aux dépenses supplémentaires relatives aux services de conférence (570 400 dollars); il faudrait donc que celles-ci soient financées au moyen du fonds de réserve et que des crédits additionnels soient approuvés par l'Assemblée générale au titre du budget-programme de l'exercice 2008-2009. On se rappellera qu'un état récapitulatif, indiquant les demandes de services supplémentaires, sera élaboré à partir de tous les états des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées pour l'exercice biennal 2008-2009 et présenté à l'Assemblée par le Secrétaire général vers la fin de la partie principale de sa soixante-troisième session, en même temps que ses propositions sur l'utilisation du fonds de réserve aux fins du financement des dépenses supplémentaires proposées. À cette occasion, toute autre possibilité de financer ces dépenses supplémentaires au moyen des crédits déjà inscrits au budget sera aussi présentée.

VI. Décision que doit prendre l'Assemblée générale

34. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/C.3/63/L.51/Rev.1, les propositions concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 entraîneront des dépenses additionnelles de 570 400 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), comme indiqué ci-dessus dans les tableaux 1, 2 et 3. La question des crédits additionnels éventuellement nécessaires pour les financer sera examinée dans le cadre de l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme de l'exercice 2008-2009 et des prévisions révisées, dont l'Assemblée générale sera saisie vers la fin de la partie principale de sa soixante-troisième session, en même temps qu'elle sera saisie de propositions concernant l'utilisation du fonds de réserve aux fins du financement des dépenses supplémentaires proposées.